

## ACTIVITE ou PRODUCTION ATYPIQUE

### Contexte :

Précision concernant la nécessité de transmettre une étude de marché en complément du plan d'entreprise, pour les jeunes agriculteurs demandant les aides à l'installation et ayant un projet d'activité ou de production atypique.

### **I. Définition d'un projet atypique :** « Qui diffère du type normal ou habituel. Qui est inclassable »

Ce peut être à la fois :

- une production ou activité spécifique ou peu présente sur le territoire. (*aviculture, cuniculture, héliciculture, ...*)
- un mode de commercialisation (vente directe et/ou circuits courts)
- une activité de transformation
- de l'agri-tourisme (*fermes auberges, ...*)

### **II. Cas nécessitant la réalisation d'une étude de marché :**

Seuls les cas suivants nécessitent obligatoirement la transmission d'une étude de marché avec le formulaire de demande de DJA :

- création de l'activité atypique avec un chiffre d'affaires (CA) représente au minimum 20 000 € et 20% du CA total en année 4

- reprise ou développement d'une activité atypique si :

- le CA de l'activité atypique représente au minimum 20 000 € et 20% du CA total en année 4

**et**

- il est constaté une augmentation du CA (année 4) de l'activité atypique supérieure à 35% du CA de l'activité atypique en année N-1 et qui représente au minimum 20 000 €.

Dans le cadre d'une activité valorisée selon différents modes de commercialisation, on analyse la situation à partir de la part de chiffre d'affaires réalisé en activité atypique.

### Exemple :

*En production laitière, création d'une nouvelle activité Yaourts à l'installation. On a :*

*Vente laiterie = 200 000 €*

*Vente circuit court (lait, yaourts,...) = 30 000 €.*

*Le chiffre d'affaires de l'activité atypique est supérieur à 20 000 € mais inférieur à 25% du CA total : pas d'étude de marché à joindre au dossier de demande d'aides.*

### **III. Contenu minimum de l'étude de marché**

Cette étude a pour but de présenter le positionnement de la production sur le marché et de mettre en évidence les moyens mis en place par le porteur de projet pour écouler sa production.

Elle devra démontrer que le candidat connaît bien le marché dans lequel s'inscrit sa production, qu'il connaît les comportements de ses futurs clients et que les modes de commercialisation sont adaptés au profil de marché.

L'étude de marché devra à minima contenir les éléments suivants :

**1- Présentation du JA mettant en évidence ses compétences pour conduire son projet.**

Il doit notamment faire ressortir les atouts et points faibles du porteur de projet en précisant éventuellement les formations envisagées.

**2- Le projet et les productions**

*Présentation succincte du projet mettant notamment en évidence la production, le mode de production, la quantité, la transformation.*

*Si la transformation est réalisée à la ferme, préciser les normes à mettre en place justifiant les investissements à réaliser. A défaut décrire le fonctionnement avec le prestataire (mode de fonctionnement, contrat...).*

**3- Les produits et la demande**

a- Le marché

*Description du marché, géographiquement, en volume et par secteur.*

b- La demande - cible(s)

*Description des clients, comportement des clients, habitude d'achat, ...*

c- L'offre – Produits ou services proposés

*Gamme, qualité, quantité, spécificité, avantage-contrainte*

**4- Stratégie de vente**

a- Positionnement par rapport à la concurrence

*Qui sont les concurrents directs et indirects, leurs prix, les volumes et modes de commercialisation. Avantages et démarcation par rapport à la concurrence*

b- Prix de vente des produits

*Coût de production, prix de vente des marchandises ou prestation*

c- Politique de communication et de commercialisation

*Canaux de distribution, détaillants, mode de livraison, techniques de vente, stockage, conditionnement, publicité, promotion des ventes, engagements de clients potentiels ou contractualisations d'achat...*